LA FORMATION CONTINUE EN DROIT

HUMAINE - PRATIQUE - INNOVANTE

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Samedi, 27 octobre 2012

Faculté de droit – Campus principal

Local A9-130 (Centre judiciaire)



13 h 30

Les aspects juridiques des jeux de hasard

Me Sébastien Gariépy
(LL.B. 1997)

Durée : 1 heure

Coût : **45 $** / tarif régulier
30 $ / tarif diplômé(e) en droit UdeS

Le Québec a été un pionnier en matière de jeux de hasard au Canada. D'abord un crime, le jeu est devenu un vice puis, aujourd'hui, un divertissement dont la popularité croît de façon exponentielle. Pour les loteries, les casinos et le jeu en ligne, les lois ont évolué et, encore en 2012, on amende de nouveau le Code criminel afin de permettre plus de jeux de pari. Toute une industrie s'est mise en place et chevauche les frontières. Pourtant, ce domaine particulier est méconnu des juristes canadiens.

Me Sébastien Gariépy a été admis au Barreau du Québec en 1999. Il conseille diverses compagnies canadiennes et étrangères œuvrant dans les domaines de la conception, le développement, la distribution et l'opération de jeux vidéo, de machines de jeux électromécaniques et de systèmes informatiques de gestion pour l'industrie des jeux de hasard. Il détient un baccalauréat en droit civil et un diplôme de droit notarial de l'Université de Sherbrooke ainsi qu'une maîtrise en droit américain du Whittier Law School, en Californie. Il s'est vu décerner le prix Shannon L. Bybee, remis par *l'International Association of Gaming Advisors*, pour son article paru dans la revue de droit international *Gaming Law Review*.

15 h 00

Les conflits d'intérêts : les aspects judiciaires et déontologiques



Me François Montfils (LL.B. 1992)
Therrien Couture Avocats

Durée : 1 heure

Coût : **45 $** / tarif régulier
30 $ / tarif diplômé(e) en droit UdeS

Les situations de conflits d'intérêts potentiels sont nombreuses dans la pratique du droit, que l'on œuvre en litige ou en droit corporatif. Il faut savoir les reconnaître et les éviter. À défaut, c'est la confiance du public dans le système judiciaire qui en est affectée, sans compter la responsabilité déontologique possible de l'avocat impliqué. Rappel des règles et des récents développements sur la question.

Me François Montfils est membre du Barreau du Québec depuis 1994. Il est associé au cabinet Therrien Couture avocats s.e.n.c.r.l. où il exerce en droit administratif, particulièrement en droit disciplinaire et professionnel ainsi qu'en matière de protection du territoire agricole. Il conseille et représente plusieurs clients institutionnalisés. Il plaide régulièrement devant les tribunaux administratifs dont notamment les conseils et comités de discipline, devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le Tribunal administratif du Québec ainsi que devant les instances d'appel. Me Montfils enseigne la déontologie et l'éthique à l'École du Barreau de Sherbrooke. Il est également impliqué au Barreau du Québec à titre de membre du comité de révision et du comité sur la Revue du Barreau. Il a notamment agi comme conférencier dans le cadre de colloques organisés par le Conseil interprofessionnel du Québec s'adressant aux syndics et dirigeants d'ordres professionnels.

Barreau du Québec
Formation reconnue

Dans le cadre des Retrouvailles 2012 de l'ADDUS (Association des diplômés en droit de l'UdeS),
PROFITEZ D'UN RABAIS DE 10$ pour l'inscription aux DEUX (2) activités de formation.

► INSCRIPTION EN LIGNE ◄

ou visitez-nous : http://www.usherbrooke.ca/droit/formation-continue/inscriptions/